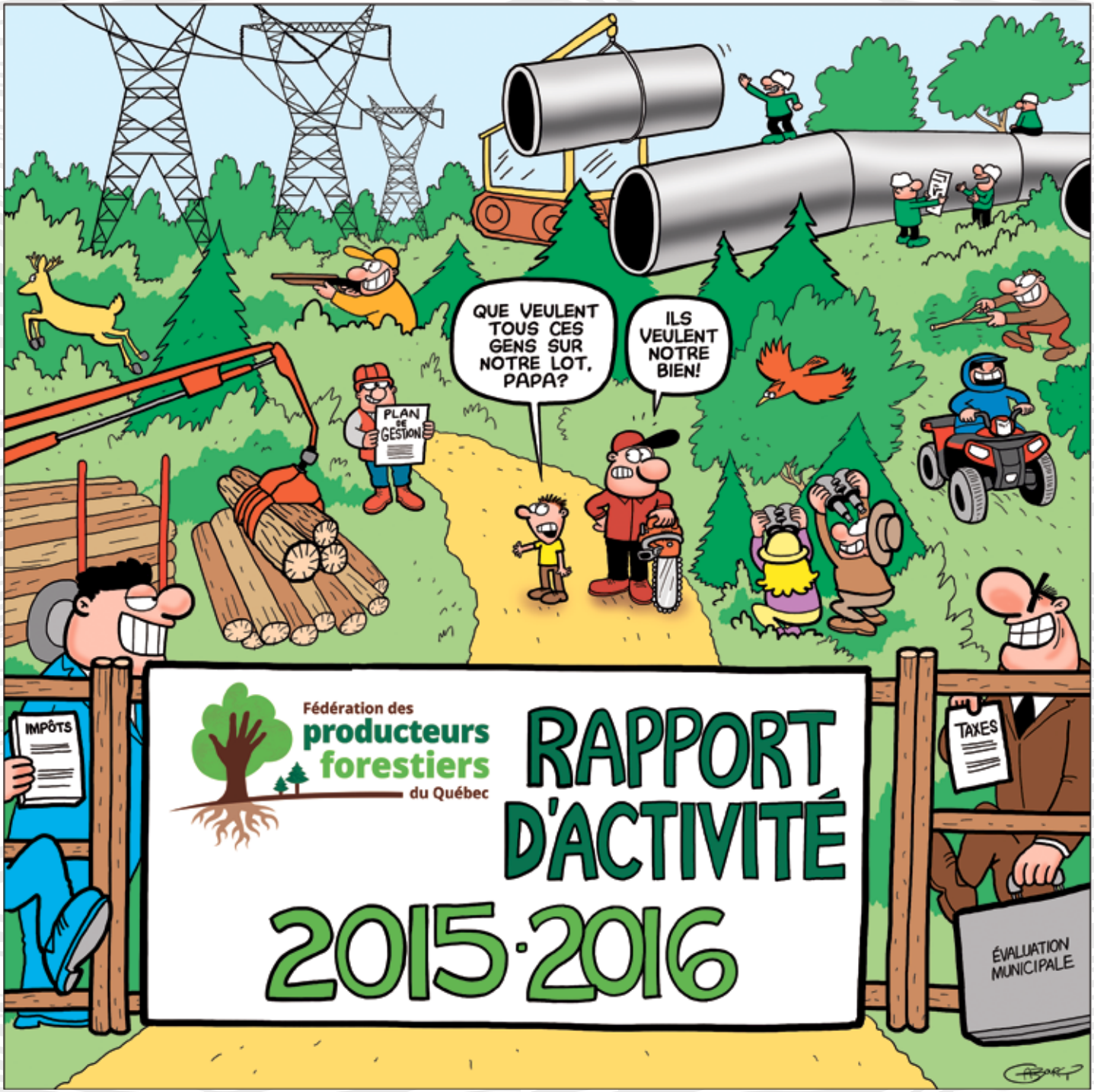
QUE VEULENT TOUS CES GENS SUR NOTRE LOT, PAPA?
ILS VEULENT NOTRE BIEN!
PLAN DE GESTION
IMPÔTS
TAXES
ÉVALUATION MUNICIPALE
Fédération des producteurs forestiers du Québec
RAPPORT D'ACTIVITÉ
2015-2016

Fédération des producteurs forestiers du Québec

TABLE DES MATIÈRES

La Fédération des producteurs forestiers du Québec 3

Le message du président 4

Stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise 5

Améliorer le revenu des producteurs forestiers 8

Préserver l'accès aux marchés 10

Accroître le partage du risque financier de la sylviculture 12

Favoriser la cohésion syndicale des producteurs forestiers 15

Les administrateurs et employés 17

Les statistiques de mise en marché des bois 18

Autres implications 19

Nos affiliés 20

LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

NOTRE VISION

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

NOTRE MISSION

La FPFQ est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 33 000 détiennent le statut légal de producteur forestier. L'action régionalisée de ses treize syndicats ou offices affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée des bois en provenance de ces territoires.

NOS MANDATS

Accroître le revenu des producteurs forestiers

Notre réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente des bois, l'organisation du transport des bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché des bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marchés susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, de mesures fiscales et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Notre réseau régionalisé offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

La FPFQ favorise la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec, générant ainsi une mise en commun des ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des instances politiques et économiques.

Être un porte-parole crédible des propriétaires et producteurs forestiers

Par le biais des assemblées tenues dans toutes les régions du Québec, de son site Internet (foretprivee.ca), de sa revue Forêts de chez nous et de son infolettre Forêts de chez nous PLUS, la FPFQ est le lien par excellence pour joindre les propriétaires forestiers. De plus, la FPFQ représente les intérêts des propriétaires forestiers auprès des ministères et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées (mesures fiscales, budgets d'aménagement, lois et réglementations touchant la mise en valeur et la commercialisation des bois, etc.)

La FPFQ est affiliée à l'Union des producteurs agricoles et à la Fédération canadienne des propriétaires de boisés. Cette dernière est affiliée à l'Alliance internationale pour la foresterie familiale.

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT : LA NÉCESSAIRE UNITÉ

Qu'est-ce que les propriétaires et producteurs forestiers québécois peuvent retenir de 2015?

Sur les marchés, la demande pour notre bois s'est accrue chez les usines qui ont réussi à traverser la crise, sans que les prix versés connaissent une hausse similaire. Sur la scène politique, le gouvernement a annoncé dans son dernier budget des mesures structurantes visant les producteurs forestiers, malgré le contexte financier difficile. Il se dessine donc un intérêt renouvelé pour la forêt privée, tant de la part des autorités gouvernementales que des industriels forestiers.

L'expérience nous indique que devant les multiples demandes exprimées, seules celles faisant consensus auprès de l'ensemble des intervenants de la forêt privée sont susceptibles d'être véritablement considérées par les autorités gouvernementales. Notre capacité à réaliser une meilleure unité sera ainsi garante des changements que nous souhaitons voir réaliser. Cette unité concerne en premier lieu les propriétaires et producteurs forestiers qui doivent parler d'une même voix au sein d'une organisation provinciale. Cette unité doit également passer par l'établissement d'une large coalition d'organismes revendiquant une plate-forme commune.

Encore cette année, une grande partie des ressources techniques de la FPFQ furent donc concentrées à formuler des propositions et des arguments pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers et les diffuser dans nos mémoires et publications. La FPFQ a également agi politiquement pour maintenir la cohésion de tous les syndicats de producteurs forestiers et bâtir des ponts avec les intervenants du secteur forestier, ce qui s'est traduit par les gains obtenus lors du dernier budget du Québec.

L'année 2016 s'annonce encore plus prometteuse si nos propositions sont prises en compte dans l'établissement d'un plan d'intervention pour lutter contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, si la demande pour notre bois continue de croître et si les règles entourant la protection des milieux humides et hydriques sont révisées pour tenir compte du faible risque environnemental des interventions sylvicoles.

De plus, la FPFQ travaille sur plusieurs dossiers qui auront des incidences pour les producteurs forestiers en 2016 et 2017. Nous soutenons les syndicats et offices de producteurs forestiers dans leurs négociations pour renouveler les conventions de transport de bois. Nous concevons une application Internet qui permettra aux producteurs de déterminer plus facilement l'usine et le façonnage leur procurant le meilleur prix. Nous intervenons auprès des organismes de certification forestière pour obtenir des normes reflétant les particularités de la forêt privée. Nous revendiquons qu'une exemption pour les bois des forêts privées soit incorporée aux négociations pour le renouvellement de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis.

Les producteurs forestiers sont des acteurs du développement économique partout au Québec. Continuons de le dire haut et fort aux gens qui nous entourent. De mon côté, je m'engage à continuer de porter ce message auprès des ministres et députés.

Pierre-Maurice Gagnon,
Président
et producteur forestier

ACTIONS DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC

Le travail quotidien de la Fédération des producteurs forestiers du Québec vise à stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise, améliorer le revenu des producteurs forestiers, préserver leur accès aux marchés des bois, et accroître le partage du risque financier de la sylviculture en agissant auprès des ministères, intervenants du secteur forestier et acteurs de la société civile, sur la scène provinciale.

STIMULER LA MISE EN VALEUR DES POTENTIELS DE LA FORÊT PRIVÉE QUÉBÉCOISE

La forêt privée constitue près de 16 % du territoire forestier productif du Québec. Cette forêt, qui entoure nos villes et villages, est détenue par 134 000 propriétaires de boisés, dont près de 60 000 disposent de plans d'aménagement forestier et 33 000 sont légalement reconnus comme producteurs forestiers.

La mise en valeur de la forêt privée procure un revenu principal, ou d'appoint à des milliers de propriétaires forestiers puisque 15 000 d'entre eux mettent du bois en marché au cours d'une année et 2 000 producteurs en tirent leur revenu principal. En 2015, la valeur du bois récolté par ces producteurs et destiné aux usines de pâtes et papiers, de sciage, de déroulage et de panneaux, s'est élevée à 306 millions de dollars. Si l'on inclut la valeur de 277 millions de dollars de la production acéricole, de 71 millions de dollars de la production de bois de chauffage, de 32 millions de dollars de la production d'arbres de Noël et de 252 millions de dollars de dépenses directes liées aux activités de chasse sur les terres privées, on constate que la mise en valeur de la forêt privée est indispensable à l'économie de plusieurs communautés rurales.

LA FORÊT PRIVÉE CONSTITUE PRÈS DE 16 % DU TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF DU QUÉBEC.

Au-delà des chiffres, l'activité en forêt privée contribue à la vitalité des communautés rurales du Québec par l'épanouissement d'entreprises bien implantées dans leur milieu. Les producteurs forestiers occupent fièrement le territoire habité, vivent dans les communautés rurales, embauchent localement et investissent prioritairement dans les entreprises régionales.

De plus, de multiples enjeux environnementaux tels, le maintien de la biodiversité dans des milieux fortement sollicités, la réduction de l'érosion des sols et des berges, la protection de la qualité de l'air, de l'eau et des paysages sont assurés, entre autres, par la mise en valeur de la forêt privée. Une importante partie du succès de l'industrie du tourisme et des centres de villégiature dépend d'ailleurs de la préservation et de la mise en valeur des boisés privés.

Afin de justifier des mesures de soutien financier à l'intention des propriétaires forestiers, une part non négligeable du travail de la FPFQ consiste à faire valoir le rôle de ceux-ci dans le développement économique et environnemental du Québec auprès des ministères provinciaux. La FPFQ intervient également en tant que porte-parole des producteurs forestiers auprès des médias nationaux.

WWW.FORETPRIVEE.CA

UNE PORTE D'ENTRÉE SUR LA FORET PRIVÉE DU QUÉBEC

Le site Internet de la FPFQ est un portail qui contient les multiples informations recherchées par les propriétaires et producteurs forestiers, qu'ils soient novices ou chevronnés.

On y trouve les coordonnées des intervenants pouvant les accompagner dans leurs projets d'aménagement forestier, des guides de vulgarisation, des explications sur les divers programmes de soutien financier, des formations d'un jour offertes à la grandeur du Québec et plus encore. Ce portail permet de répondre au besoin d'information des propriétaires forestiers québécois, d'autant plus que près de 50 % d'entre eux disent consulter Internet à la maison.

Ce site assure la convergence des informations portant sur la forêt privée québécoise et, depuis sa mise en ligne, on constate qu'il bénéficie d'une popularité croissante.

De plus, le *www.foretprivee.ca* peut désormais être facilement consulté par téléphone multifonction!

LA FORÊT PRIVÉE CHIFFRÉE

Publié par la FPFQ, ce document recense les statistiques disponibles portant sur le territoire privé et sa composition forestière, les propriétaires forestiers québécois, l'importance économique de la forêt privée et les activités d'aménagement forestier et de récolte des bois qui s'y déroulent.

Il vise à rassembler et uniformiser les informations factuelles sur la forêt privée, partager la même information entre les multiples intervenants œuvrant en forêt privée, établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions, et réaliser un suivi des impacts des politiques gouvernementales et des conjonctures affectant ce territoire.

Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias.

Les données sont présentées sous forme de graphiques démontrant une tendance provinciale, et de tableaux précisant les informations par année, ou par région administrative. La publication est disponible sur le site *foretprivee.ca*.

PRÉSENTER LA RÉALITÉ DES PRODUCTEURS FORESTIERS

Afin de faire valoir les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers, la FPFQ a organisé tout au long de l'année de nombreuses rencontres avec des membres du gouvernement du Québec et des partis de l'Opposition, les hauts fonctionnaires et le personnel des ministères concernés.

De plus, les employés de la FPFQ ont été invités à livrer des conférences sur la réalité des producteurs forestiers, la situation sur les marchés des produits forestiers et le rôle des forêts privées dans l'approvisionnement de l'industrie forestière lors d'un colloque du Service canadien des forêts (février 2016), d'un Séminaire de l'Alliance internationale de la foresterie familiale (octobre 2015) et d'un colloque sur le transport du bois de FPInnovations (avril 2015).

La FPFQ a également produit un mémoire dans le cadre de la Commission parlementaire sur la révision de la Loi sur la qualité de l'environnement pour exprimer ses préoccupations au sujet des articles visant la protection des milieux et hydriques (septembre 2015).

LES CAMPAGNES MÉDIATIQUES

La FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes auprès des médias pour défendre les budgets des programmes de mise en valeur des forêts privées (avril 2015), promouvoir l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers (mars et juin 2015), annoncer le Programme On frêne! (novembre 2015), et défendre les producteurs de la forêt privée lors du débat sur le coût de la fibre (décembre 2015 et janvier 2016). Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 7 communiqués qui ont permis la rédaction de plus de 33 articles dans les revues et journaux et 7 entrevues radiophoniques, tant au niveau régional que national. Le président de la FPFQ a également publié deux lettres d'opinion dans La Presse (juillet 2015 et janvier 2016). Ces actions ont permis de confirmer à nouveau la position de la FPFQ comme interlocuteur important du secteur forestier québécois et de sensibiliser l'opinion publique à l'importance des revendications des producteurs.

AMÉLIORER LE REVENU DES PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ appuie les négociations, menées régionalement par les syndicats et offices de producteurs de bois auprès des industriels forestiers, en documentant l'évolution des marchés des différents produits forestiers utilisés par les usines québécoises, en analysant la concurrence des autres sources d'approvisionnement en bois des usines de transformation, et en suivant la situation dans les pays forestiers concurrents. L'information recueillie et analysée par le personnel de la FPFQ renforce la position de négociation des représentants des producteurs forestiers dans l'ensemble des régions du Québec.

La FPFQ assure également, entre les syndicats et offices de producteurs de bois, un échange continu d'informations sur l'évolution des marchés dans les différentes régions du Québec. L'année 2015 s'est caractérisée par un accroissement des ventes de bois en provenance de la forêt privée par rapport à l'année précédente. La concurrence qu'exerce l'État par l'allocation d'importants volumes de bois des terres publiques a néanmoins continué de heurter les producteurs de la forêt privée. Beaucoup reste à faire pour regagner les revenus d'avant la crise qui perdure dans ce secteur.

Évolution du volume de bois rond mis en marché par les producteurs forestiers de la forêt privée par produit

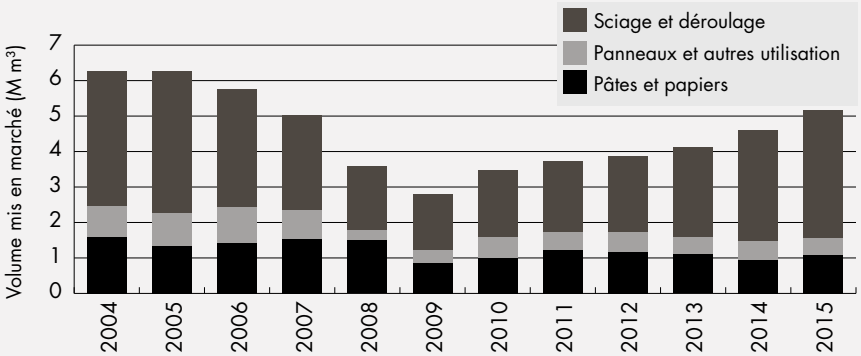

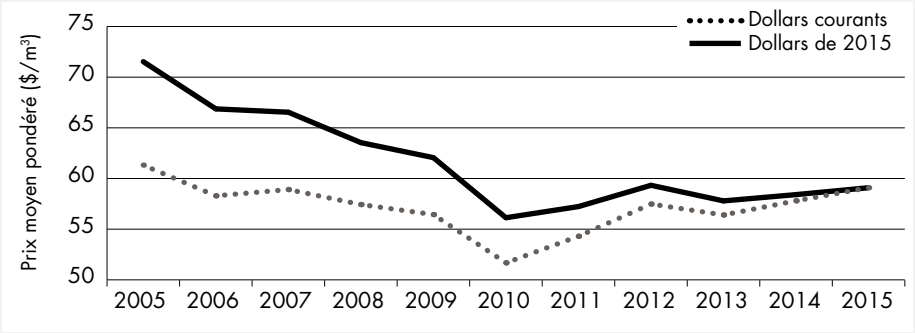

Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée ***(valeur à l'usine incluant le transport)***

LA HAUSSE DU SEUIL D'EXEMPTION DE LA TAXE SUR LES OPÉRATIONS FORESTIÈRES

Depuis 1962, une taxe de 10 % était appliquée sur le revenu net tiré de la vente de bois lorsque celui-ci dépassait 10 000 $. Une fois ce seuil de 10 000 $ atteint, la taxe était imposée à l'ensemble du revenu net provenant de la vente de bois. Ce seuil d'exemption n'avait pas été indexé depuis 50 ans, ce qui pénalisait un nombre grandissant de producteurs de petite taille.

Le budget 2016-2017 du gouvernement du Québec prévoit la hausse du seuil d'exemption à 65 000 $ de revenu net obtenu par la vente de bois, ce qui exemptera la vaste majorité des producteurs forestiers québécois. Ceux-ci n'auront donc plus à se soucier des tracasseries administratives et fiscales associées à cette taxe qui pouvait néanmoins être remboursée en remplissant des formulaires de Revenu Québec et de l'Agence de revenu du Canada.

L'ÉTALEMENT DU REVENU FORESTIER

La majorité des propriétaires de boisés ne tire pas un revenu annuel de la vente de bois. Au contraire, la récolte de bois se fait ponctuellement, une année donnée, et ce revenu d'appoint s'ajoute au revenu régulier du propriétaire forestier. Celui-ci voit alors son revenu global augmenter grandement pour une année donnée et est imposé en conséquence. À cette situation s'ajoute le décalage entre les années générant des revenus et les années entrainant des coûts d'aménagement forestier. Les frais associés à l'aménagement forestier ne sont pas nécessairement réalisés lors de l'année de récolte. Ainsi, les revenus ne sont pas suffisants pour compenser fiscalement les coûts d'aménagement forestier au début de la période de production. À la fin de période de production, les frais déductibles sont faibles par rapport au revenu tiré de la vente de bois.

Le budget 2016-2017 du gouvernement du Québec introduit la possibilité pour un producteur forestier d'étaler son revenu imposable découlant de la vente de bois à une usine québécoise pour une période n'excédant pas sept ans. Cette mesure s'applique également à la cotisation des particuliers au Fonds des services de santé. L'étalement s'applique uniquement à la déclaration produite pour Revenu Québec.

Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée
(valeur à l'usine excluant le transport)

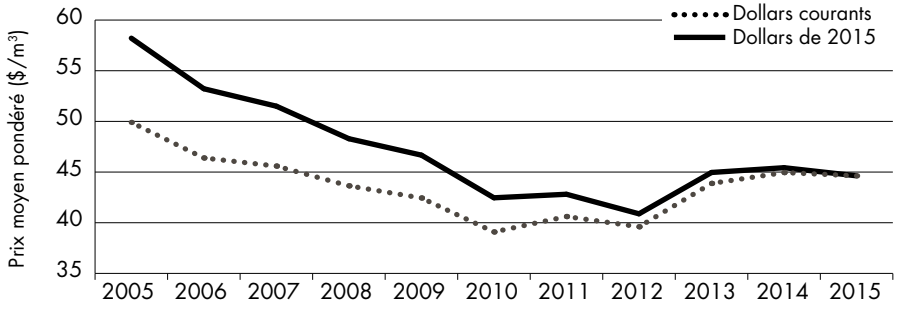

PRÉSERVER L'ACCÈS AUX MARCHÉS

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs de la forêt privée puisque leurs livraisons ne représentent que 16 % de l'approvisionnement des usines de transformation et qu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois-cadres : la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui prévoit un mécanisme conférant un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande part de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

À cet effet, la FPFQ a compilé les statistiques de mise en marché des bois et documenté les problèmes rencontrés en région pour écouler le bois de la forêt privée afin d'effectuer des représentations crédibles auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Dans le but de faire respecter le principe de résidualité, elle a aussi poursuivi son travail pour proposer des mécanismes qui pourraient s'appliquer au régime forestier. La FPFQ a aussi participé aux rencontres du comité de liaison FPFQ-MFFP, de la Table provinciale de concertation sur les marchés de la matière ligneuse et de Vision Biomasse Québec, qui traite de la valorisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques.

De plus, la FPFQ a maintenu un dialogue avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec à propos des problématiques opérationnelles de commercialisation des bois de la forêt privée, perçues de part et d'autre, afin d'améliorer le système existant.

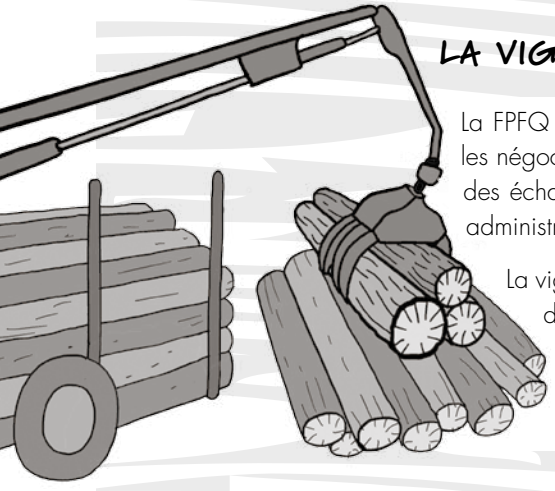

LA VIGIE INFOBOIS

La FPFQ offre en continu à ses affiliés des données et analyses susceptibles d'influer sur les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations, ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre un site Internet accessible uniquement à ses affiliés.

La vigie effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines, et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette vigie réduit sensiblement le temps consacré par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires au bon déroulement de leurs activités.

RÉVISION DES GARANTIES D'APPROVISIONNEMENT ET VENTES DE GRÉ À GRÉ DES BOIS DE LA FORÊT PUBLIQUE

Tout au long de l'année, la FPFQ a coordonné la consultation des gestionnaires de plan conjoint pour s'assurer que le MFFP soit informé des volumes de bois disponibles en forêt privée lors de l'étude des demandes des industriels pour obtenir de nouvelles allocations de bois des forêts publiques. Cette consultation vise à respecter l'esprit de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui prévoit pour le bois des forêts privées un caractère prioritaire aux bois des forêts publiques.

LA CERTIFICATION FORESTIÈRE ET LE GUIDE DE SAINES PRATIQUES D'INTERVENTION EN FORÊT PRIVÉE

La FPFQ est intervenue auprès du FSC et du SFI dans le cadre de la révision de leurs normes d'aménagement durable des forêts afin que les particularités de la forêt privée soient davantage prises en compte. De plus, la FPFQ a amorcé la révision du Guide de saines pratiques d'intervention en forêt privée pour répondre aux exigences de la certification forestière. Ce travail devrait se conclure en 2016.

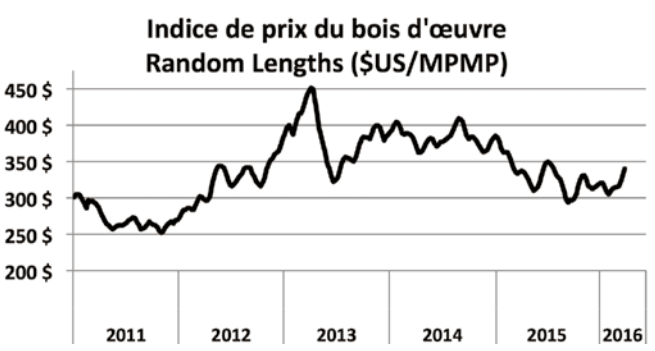

POUR ACCROÎTRE LA RAPIDITÉ DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS, L'ARCHIVAGE AINSI QUE LA RECHERCHE, LA FPFQ ADMINISTRE UN SITE INTERNET ACCESSIBLE UNIQUEMENT À SES AFFILIÉS.

ACCROÎTRE LE PARTAGE DU RISQUE FINANCIER DE LA SYLVICULTURE

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas réalisés par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risqués peuvent offrir une rentabilité supérieure, les imperfections du marché ne valorisent pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, les marchés ne rémunèrent pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts. Les gouvernements des pays industrialisés sont donc traditionnellement appelés à encourager l'investissement en aménagement forestier par le biais de programmes de partage des coûts avec des investisseurs privés. Depuis sa création en 1970, la FPFQ a proposé l'établissement et l'amélioration de tels programmes pour les propriétaires désireux de s'engager dans l'aménagement de leurs boisés. Cette année n'a pas fait exception, car la FPFQ fut très active auprès des ministères provinciaux et du gouvernement pour maintenir les budgets disponibles à la mise en valeur de la forêt privée et améliorer les programmes existants.

L'AMÉLIORATION DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DES TAXES FONCIÈRES POUR LES FORESTIERS

Afin de soutenir les investissements sylvicoles effectués sur les terres privées, le gouvernement offre, depuis 1986, un crédit d'impôt aux propriétaires forestiers par le biais du Programme de remboursement des taxes foncières aux producteurs forestiers. Concrètement, les producteurs forestiers peuvent demander le remboursement d'une partie de leurs dépenses d'aménagement forestier selon le type de travaux réalisés et leur valeur, prédéterminée par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Pour ce faire, une annexe doit être remplie et jointe à la déclaration de revenu des particuliers et des sociétés. Ce remboursement ne peut dépasser 85 % de la valeur des taxes foncières payées pour la propriété forestière, en excluant les bâtiments, mais il est possible de reporter l'excédent des dépenses lors de la déclaration de revenu des années subséquentes. En 2013, le gouvernement avait bonifié la liste des travaux d'aménagement forestier admissibles et la valeur des dépenses associées. Aujourd'hui, le budget 2016-2017 prévoit l'adoption d'une formule d'indexation annuelle de valeur des dépenses admissibles, afin de tenir compte de la progression des coûts d'aménagement forestier au fil des ans.

POUR EN SAVOIR PLUS, ON PEUT CONSULTER LA SECTION « JE CHERCHE DU FINANCEMENT » DU SITE WWW.FORETPRIVEE.CA

Annuellement, environ 7 500 producteurs forestiers bénéficient de ce programme et obtiennent plus de 12 M$ en remboursement de dépenses d'aménagement forestier. Tous les producteurs forestiers sont cependant admissibles à cette mesure.

LA HAUSSE DU BUDGET DU PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées offre une aide pour financer l'encadrement technique des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation des travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ce programme est administré régionalement par les agences de mise en valeur des forêts privées qui accréditent une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes peuvent être des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers.

Le budget 2016-2017 prévoit une bonification de 6 M$ du budget régulier de 28,5 M$, et constitue un renversement de tendance puisque ce programme avait subi des réductions budgétaires chaque année depuis 2009, comme le montre le graphique suivant. Ce renversement est le bienvenu.

Évolution des budgets des programmes de mise en valeur de la forêt privée

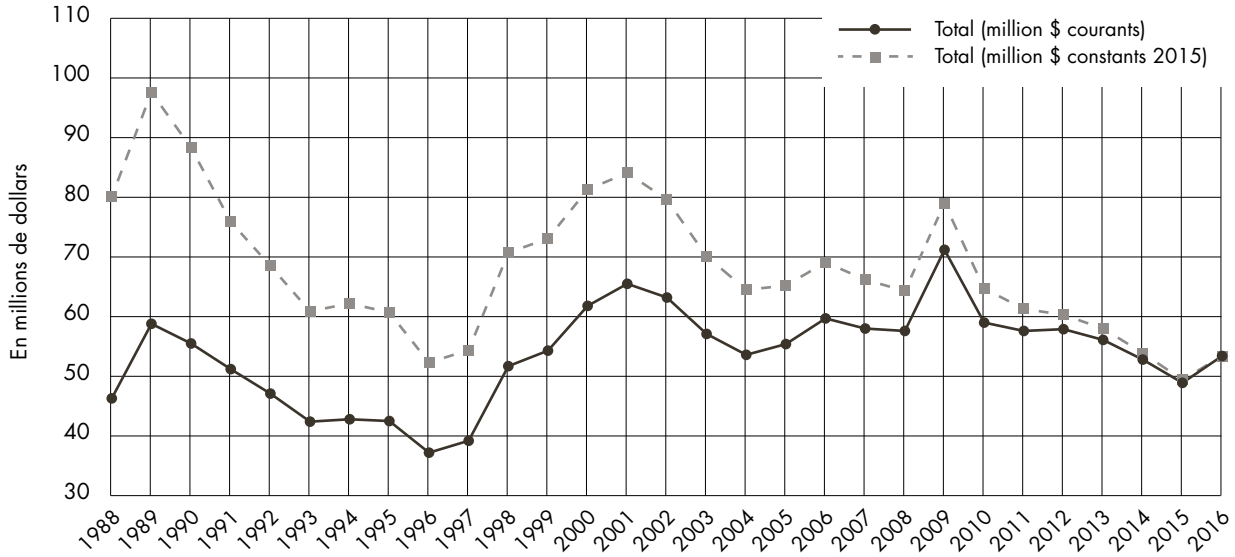

GESTION DES PROGRAMMES DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Mandaté par le gouvernement du Québec pour analyser la gestion des agences régionales de mise en valeur des forêts privées, M. Michel Belley présentait, le 14 octobre 2014, 31 recommandations visant à améliorer la livraison des programmes dont elles sont responsables. En 2015, le Forum des Partenaires provinciaux de la forêt privée a étudié ces recommandations pour en retenir 25 faisant l'objet d'un consensus. Au cours des prochains mois, l'AETSQ, le CIFQ, la FPFQ, la FQM et le RESAM presseront le MFFP d'établir un calendrier de mise en œuvre.

Montants octroyés par le MFFP aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées pour l'exercice 2015-2016

Territoire d'agences de mise en valeur des forêts privées	Exercice 2015			Exercice 2014	Variation 2015/2014
	Programme régulier	Programme de création d'emplois	Total	Total	
Abitibi	1 373 700 $	0 $	1 373 700 $	1 373 700 $	0%
Appalaches	2 268 220 $	0 $	2 268 220 $	2 268 220 $	0%
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 $	1 000 000 $	8 037 600 $	11 651 600 $	-31%
Bois-Francs	1 896 200 $	0 $	1 896 200 $	1 896 200 $	0%
Chaudière	2 132 180 $	0 $	2 132 180 $	2 132 180 $	0%
Côte-Nord	305 900 $	0 $	305 900 $	305 900 $	0%
Estrie	2 506 100 $	0 $	2 506 100 $	2 506 100 $	0%
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 $	500 000 $	2 454 150 $	3 340 150 $	-27%
Lac-Saint-Jean	1 832 550 $	0 $	1 832 550 $	1 832 550 $	0%
Lanaudière	471 200 $	0 $	471 200 $	471 200 $	0%
Laurentides	947 150 $	0 $	947 150 $	947 150 $	0%
Mauricie	1 265 400 $	0 $	1 265 400 $	1 265 400 $	0%
Montérégie	947 150 $	0 $	947 150 $	947 150 $	0%
Outaouais	1 121 000 $	0 $	1 121 000 $	1 121 000 $	0%
Québec	1 423 100 $	0 $	1 423 100 $	1 423 100 $	0%
Saguenay	727 700 $	0 $	727 700 $	727 700 $	0%
Témiscamingue	233 700 $	0 $	233 700 $	233 700 $	0%
TOTAL	**28 443 000 $**	**1 500 000 $**	**29 943 000 $**	**34 443 000 $**	**-13%**

Source : MFFP

FAVORISER LA COHÉSION SYNDICALE DES PRODUCTEURS FORESTIERS

La FPFQ réalise plusieurs activités de communication à l'intention des producteurs forestiers du Québec. En collaboration avec La Terre de chez nous et la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, la FPFQ publie la revue Forêts de chez nous quatre fois par année. De plus, la FPFQ produit l'infolettre Forêts de chez nous PLUS, ainsi que la Revue de presse de l'actualité forestière présentant des articles d'intérêt pour les acteurs de la forêt privée. Sept communiqués de presse ont été diffusés au cours de la dernière année pour faire valoir la position de notre organisation. Ces activités de communication permettent de véhiculer l'information et de porter la voix des producteurs forestiers auprès de divers intervenants.

Cette cohésion passe aussi par la planification des rencontres des nombreuses instances de la FPFQ : assemblée générale annuelle, conseil d'administration, comité exécutif et comités internes. Ainsi, au cours de la dernière année, le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises pour traiter des règles de gestion des programmes de mise en valeur de la forêt privée et de la situation sur les marchés du bois.

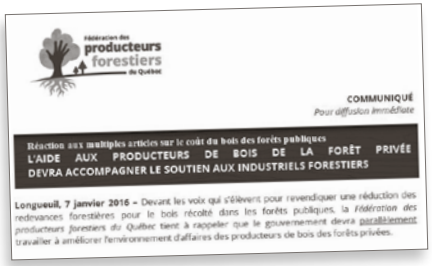
Fédération des producteurs forestiers du Québec

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Réaction aux multiples articles sur le coût du bois des forêts publiques
L'AIDE AUX PRODUCTEURS DE BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE DEVRA ACCOMPAGNER LE SOUTIEN AUX INDUSTRIELS FORESTIERS

Longueuil, 7 janvier 2016 – Devant les voix qui s'élèvent pour revendiquer une réduction des redevances forestières pour le bois récolté dans les forêts publiques, la *Fédération des producteurs forestiers du Québec* tient à rappeler que le gouvernement devra parallèlement travailler à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois des forêts privées.

Enfin, la cohésion syndicale, renforcée par notre affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Le président de la FPFQ est membre de plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur la fiscalité municipale agricole, l'aménagement du territoire et le développement régional, et la Table sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.

M. JEAN-MARC DROLET LAURÉAT 2015 DU PRIX HENRI-PAUL-GAGNON

Créé à l'occasion du quarantième anniversaire d'existence de la FPFQ, le prix Henri-Paul-Gagnon est décerné annuellement pour souligner la contribution exceptionnelle d'un individu à la vie syndicale dans le secteur de la forêt privée. Ce prix fut instauré en 2010, à la mémoire de M. Henri-Paul Gagnon, président fondateur de la Fédération des producteurs de bois du Québec en 1970. Le lauréat 2015 fut M. Jean-Marc Drolet qui a cumulé 40 années de services, dont 27 comme directeur général du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec. Le travail accompli par M. Drolet permet aux producteurs forestiers d'un vaste territoire situé de part et d'autre du fleuve Saint-Laurent d'œuvrer dans un meilleur environnement d'affaires notamment par la continuelle évolution de leur plan conjoint de mise en marché et la diversification des services qui leur sont offerts.

FORÊTS DE CHEZ NOUS, FORÊTS DE CHEZ NOUS PLUS ET LA REVUE DE PRESSE DE LA FORÊT PRIVÉE

Publiée quatre fois par année, la revue Forêts de chez nous qui traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements, les projets d'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers. Cette revue est maintenant offerte en version papier aux abonnés de La Terre de chez nous et en version électronique gratuitement.

Forêts de chez nous PLUS se veut un prolongement de la revue Forêts de chez nous. Cependant, son contenu reflète davantage l'actualité et les représentations effectuées par la FPFQ. Cette publication mensuelle vise d'abord les administrateurs des syndicats et offices de producteurs forestiers. Néanmoins, sa transmission se fait également auprès des intervenants du secteur forestier et est de plus diffusée sur notre site Internet, *foretprivee.ca*, donc accessible à tous les propriétaires forestiers actifs et désireux de suivre nos démarches.

Enfin, la FPFQ a mis en ligne une revue de presse en continu permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.

LES ADMINISTRATEURS ET EMPLOYÉS : UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.

Pierre-Maurice Gagnon
Président
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Berthold Gagné
Premier vice-président
Gaspésie

Gaétan Boudreault
Deuxième vice-président
Région de Québec

Roger Vaillancourt
Membre de l'exécutif
Bas-Saint-Laurent

Éric Cliche
Membre de l'exécutif
Beauce

Normand Roy
Abitibi-Témiscamingue

Marcel Boilard
Centre-du-Québec

Noël Dionne
Côte-du-Sud

Yvon Parker
Gatineau

Jacques Gévry
Labelle

Léo-Paul Quintal
Mauricie

Roy Hérault
Pontiac

Normand Roy
Saguenay–Lac-Saint-Jean

André Roy
Sud du Québec

La permanence de la FPFQ est composée de M. Marc-André Côté, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, responsable des dossiers d'aménagement forestier et des communications, M. Vincent Miville, économiste forestier, Mme Andrée Trudel, secrétaire de direction, et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.

Marc-André Côté, *ing.f. Ph.D.*
Directeur général

Gérald Vinette, *CMA*
Adjoint administratif

Marc-André Rhéaume, *ing.f.*
Responsable à l'aménagement forestier et aux communications

Andrée Trudel
Secrétaire de direction

Vincent Miville, *ing.f. M. Sc.*
Économiste forestier

LES STATISTIQUES DE MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Entre janvier et décembre 2015, les producteurs forestiers visés par les treize plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 5,2 Mm^3 solides de bois, toutes essences confondues, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année 2014. Ce volume représente 86 % des livraisons ayant eu cours avant la crise qui a frappé le secteur forestier. En 2015, 70 % des livraisons du bois en provenance de la forêt privée furent destinées aux usines de sciage, 21 % aux usines de pâtes et papiers et 9 % aux usines de panneaux et autres utilisations.

Globalement, 70 % des bois mis en marché provenaient d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 30 % du volume des livraisons. La mise en marché de résineux a augmenté de 14 % en 2015, alors que celle des feuillus a progressé de 9 % par rapport à 2014. La valeur du bois mis en marché en 2015 est évaluée à 306 M$ comparativement à 266 M$ en 2014. En 2015 le revenu total des producteurs, soit la valeur des bois livrés à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffrée à 231 M$, comparativement à 207 M$ en 2014.

Valeur estimée du bois mis en marché en 2015 par type d'utilisation (toutes essences)

TYPE D'UTILISATION	À L'USINE	AU PRODUCTEUR
Pâtes et Papiers	57 729 000 $	37 137 000 $
Sciage et Déroulage	225 830 000 $	178 128 000 $
Panneaux et autres utilisations	22 232 000 $	15 702 000 $
TOTAL	**305 791 000 $**	**230 967 000 $**

Volume de bois mis en marché en 2015 par produit, toutes essences (m^3 s)

PLANS CONJOINTS	PÂTES ET PAPIERS	SCIAGE ET DÉROULAGE	PANNEAUX ET AUTRES UTILISATIONS	TOTAL	PROPORTION DE LA MISE EN MARCHÉ	TOTAL EN 2014	VARIATION ANNUELLE
Abitibi-Témiscamingue	29 700	124 000	117 600	271 300	5 %	290 700	-7 %
Bas-Saint-Laurent	86 400	888 500	42 400	1 017 300	20 %	814 600	25 %
Beauce	178 400	410 000	600	589 000	11 %	498 500	18 %
Centre-du-Québec	56 700	65 500	45 100	167 300	3 %	157 600	6 %
Côte-du-Sud	50 300	246 300	0	296 600	6 %	234 500	26 %
Gaspésie	25 000	168 900	19 800	213 700	4 %	172 700	24 %
Gatineau	19 900	45 600	57 500	123 000	2 %	133 000	-8 %
Labelle	60 100	82 600	48 400	191 100	4 %	132 700	44 %
Mauricie	36 000	193 600	68 800	298 400	6 %	370 500	-19 %
Pontiac	57 700	34 600	16 500	108 800	2 %	92 800	17 %
Québec	228 800	639 200	37 800	905 800	18 %	787 400	15 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	16 100	256 300	7 900	280 300	5 %	281 500	0 %
Sud du Québec	233 600	477 200	1 900	712 700	14 %	642 000	11 %
FORÊT PRIVÉE DU QUÉBEC	**1 078 700**	**3 632 300**	**464 300**	**5 175 300**	**100 %**	**4 608 500**	**12 %**

Notes : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision.
Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers **Compilation :** Fédération des producteurs forestiers du Québec

AUTRES IMPLICATIONS

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, tels la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein de la Fédération canadienne des propriétaires de boisés qui effectue des activités de représentation auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LES INSECTES ET MALADIES

Le président de la FPFQ siège au conseil d'administration de la SOPFIM.

L'ASSOCIATION POUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX

Un administrateur de la FPFQ siège au conseil d'administration de l'Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux, principalement active dans le développement de la filière des champignons forestiers.

ORGANISATIONS AFFILIÉES

Syndicat des producteurs de bois
d'Abitibi-Témiscamingue
172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
www.spbat.qc.ca 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers
du Bas-Saint-Laurent
284, rue Potvin, Rimouski
www.spfbsl.com 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce
3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
www.apbb.qc.ca 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
www.spbcq.ca 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud
1120, 6e Avenue, bureau 400, La Pocatière
www.spbcs.ca 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie
172, boulevard Perron Est, New Richmond
www.spfgaspesie.com 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau
276, rue Principale Sud, Maniwaki
www.opbg.ca 819 449-6649

Syndicat des producteurs forestiers de Labelle
725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
www.spfl.net 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
www.spbois.qc.ca 819 370-8368

Office des producteurs de bois du Pontiac
10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers
de la région de Québec
5185, rue Rideau, Québec
www.spfrq.qc.ca 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois
du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3635, rue Panet, Saguenay
www.spbsaglac.qc.ca 418 542-5666

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
4300, boulevard Bourque Sherbrooke
www.spbestrie.qc.ca 819 346-8905

Fédération des producteurs forestiers du Québec
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil
www.foretprivee.ca 450 679-0530